

DELIBERATION N° 2024-02-002

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2024  
A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
4	Fonction Publique
4.4	Autres catégories de personnels
4.4.3	Autres
<u>Objet</u> :	Mise à jour du tableau des emplois

*L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à 16 heures*

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **12 février 2024**

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Pouvoir :

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur BREUIL Robert

Présents :

Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur GOLFIER Robert pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur PRIMAULT Patrice et Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur RENOU Julien pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE pour la commune de ST MEXANT

Madame LAURENSOU Camille pour la commune de LE CHASTANG

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Le Président rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical, compte tenu des nécessités des services de modifier le tableau des emplois.

Considérant le dernier tableau des emplois de droit privé adopté par le Comité Syndical le 8 février 2021,

Considérant l'application par le SMEM de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement en date du 12 avril 2000 par délibération 2021-07-032 en date du 8 juillet 2021

Considérant la création au Syndicat Mixte des Eaux du Maumont d'un emploi soumis à un statut de droit privé par délibération 2024-02-001 en date du 20 février 2024

Le Président propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

➤ au 4 mars 2024 :

- la création d'un emploi d'agent d'exploitation du réseau d'eau potable soumis à un statut de droit privé

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 :

Filière : exploitation-technique

Sous-Filière : Distribution-Production

Groupe de qualification : I à III

Désignation de l'emploi : agent d'exploitation du réseau d'eau potable

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Pour copie conforme,  
LE PRÉSIDENT Alain DELAGE

